#### Faites-nous confiance

# Nos engagements

### Les conseils des **professionnels**

Nos équipes de vente, spécialistes de la salle de bains, sont à votre disposition dans nos salles d'exposition.

À votre écoute, ils sauront vous accompagner dans l'élaboration de la conception jusqu'à la réalisation de votre projet.

#### Une mise en œuvre par un **installateur qualifié**

En choisissant de faire appel à un installateur qualifié, vous profitez d'un savoir-faire et d'une expérience qui vous garantissent un travail de qualité. Il se déplacera à votre domicile pour étudier et vous conseiller sur la faisabilité technique du projet.

Ces travaux réalisés dans les règles de l'art bénéficieront d'une garantie.

## Faire des économies en faisant confiance aux professionnels

Si vous êtes propriétaires, bailleurs, locataires d'un bien à usage d'habitation achevé depuis plus de 2 ans, confiez la réalisation de vos travaux à un installateur professionnel et bénéficiez d'une TVA à taux réduit\* sur l'ensemble des travaux et fournitures facturés par ce professionnel.

\*Consultez les modalités sur www.impots.gouv.fr

